



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 21-06741
Date de transmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-064

Date d'affichage : 21 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 35

Objet : Motion proposée par les élus Etampes en Commun concernant le Lieutenant Pol Lapeyre

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par Mme Clotilde DOUARD, Mme Virginie TARTARIN représentée par M. Gilles BAYART.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard HEBERT.

M. Jacques CORBEL, Conseiller municipal, expose ce qui suit,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230627-VI-DEL-2023-064-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

« Le 8 mai 2023, nous avons été invités à commémorer dans la dignité, dans un esprit de concorde républicaine, la capitulation et la chute du régime nazi, qui mettait fin à la seconde guerre mondiale.

Or, lors de cette commémoration, nous avons été surpris (ce n'était pas au programme, voir l'invitation officielle) de l'inauguration d'une plaque rendant hommage au Lieutenant Pol Lapeyre dont une rue étampoise porte le nom.

Qui était donc Pol Lapeyre ? Une petite recherche internet nous dit que c'était un officier français, né en 1903 à Paris et mort au combat au Maroc en 1925, pendant la Guerre du Rif. Rien à voir donc avec la seconde guerre mondiale et le 8 mai 1945.

Au cours de cette cérémonie, le maire, au nom du « devoir de mémoire » (sic) mit en avant sa bravoure au combat et sa mort (où il sacrifia son groupe de combat composé de tirailleurs sénégalais...) sans nous en donner le contexte historique de cette guerre.

Qu'était donc la guerre du Rif ? Tout simplement une guerre coloniale. Les indépendantistes marocains dirigés par Abd el Krim combattaient contre l'occupation espagnole et le protectorat français.

Les armées espagnoles et françaises sous les ordres conjoints de Pétain et Franco, menèrent une guerre sans merci contre les marocains, utilisant de l'artillerie lourde, des chars, l'aviation et des armes chimiques, ce qui serait aujourd'hui catalogué de crime de guerre.

La victoire franco-espagnole fut célébrée avec la bénédiction du dictateur d'extrême-droite espagnol Primo de Rivera, dont le fils sera le fondateur de la « Phalange » fasciste espagnole.

L'amitié qui lia Franco et Pétain pendant cette guerre augura des jours sombres de la République espagnole écrasée par le fascisme et l'alliance franco-espagnole pendant le régime de Vichy.

Et Pol Lapeyre ? Le Conseil municipal d'alors lui donna une rue, Son nom fut porté aux nues par les chefs militaires et Pétain. Son nom fut même donné sous Vichy à un « Chantier de Jeunesse », institution paramilitaire créée pour embrigader les jeunes pour promouvoir la fameuse « Révolution nationale » de sinistre mémoire.

Qui donc a eu l'idée de mettre sur le même plan, dans une même cérémonie, guerre coloniale et hommage à tous les combattants qui ont permis de libérer la France du joug nazi et de ses complices français ? Les associations d'anciens combattants avaient-elles tous les éléments historiques ? D'ailleurs, ont-elles été averties ou bien mises devant le fait accompli le jour même ?

A l'heure où le président Macron, après Jacques Chirac, semble tirer les leçons de l'histoire, notamment sur le rôle de certains éléments de l'armée lors de la guerre d'Algérie, certains à Etampes, semblent raviver ce que l'histoire de notre République a condamné. Est-ce de la complaisance, et vouloir donner des gages à certains nostalgiques qu'ils ont contribué à faire élire à l'Assemblée Nationale ?

Nous, conseillers municipaux de la ville d'Etampes, votant positivement cette motion, dénonçons donc ce qui s'est passé le 8 mai 2023 et serons vigilants à ce que désormais aucune cérémonie patriotique ou événement local organisés par la municipalité ne soient détournés ou utilisés pour réhabiliter la politique coloniale de la France.

Les blessures entre les peuples ne doivent pas être ravivées. Etampes mérite mieux que cela. »

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230627-VI-DEL-2023-064-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Après en avoir délibéré, par 4 voix pour (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes), 24 voix contre (MM. Marlin, El M'Khanter, Dallerac, Hebert, Josso, Coenne, Julisson, Nolleau, Mejeri, Ghenaim, Keïta, Zogba, Sigman, Mmes Girardeau, Delage, Pybot, Sy, Aabibou, Leroy, Masure, Paboudjian, Ly, Aïd, Kebeli), 4 abstentions (MM. Bayart, Marcelin, Mmes Tartarin, Royere) et 3 élus en prenant pas part au vote (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Méziane),

- Rejette la motion présentée ci-dessus.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 04 JUL 2023 et de sa réception par le représentant de l'Etat.